



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

N° DC2023-0168

D É C I S I O N

**Portant acte modificatif N°1 du marché N°2022T31CPA13 relatif la création d'un pavillon
d'accueil au Centre Régional de la sommellerie de BANYULS SUR MER
LOT 13: VRD**

CC ACVI / SAS FARINES TP

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10 du CGCT,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 01^{er} avril 2019,

Vu le dossier de consultation des entreprises portant sur le marché de création d'un pavillon d'accueil au Centre Régional de la sommellerie de BANYULS SUR MER et notamment son lot 13 VRD,

Vu la décision du Président DC2023-0013 en date du 10 janvier 2023 autorisant l'attribution du présent contrat à la société SAS FARINES TP sise 9 route de Thuir - 66300 LLUPIA (SIRET n°423 362 961 00017)

Vu le projet de l'acte modificatif N° 1,

Considérant la nécessité d'adapter le projet en liaison avec le projet scénographique global,

Considérant que cet acte modificatif N° 1 a une incidence financière sur le montant notifié du marché,

Considérant que cet acte modificatif N° 1 ne modifie en rien les éléments essentiels du contrat tel que définis dans les pièces contractuelles,

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20231127-DC2023-0168-AR
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le projet d'acte modificatif N° 1 de réalisation de travaux supplémentaires sur le lot 13 VRD, N° 2022T31CPA13, par la SAS FARINES TP sise 9 route de Thuir - 66300 LLUPIA (SIRET n°423 362 961 00017), et ce pour un montant de l'ordre de 2 700.00-HT (deux mille sept cent euros hors taxe- TVA en vigueur en sus), soit un écart global de +3.31 % introduit par cet acte modificatif N° 1,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER la signature du projet d'acte modificatif N° 1,

ARTICLE 3 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 4 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 24/11/2023

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du
fait de sa publication et sa transmission en
Préfecture
Le président

Antoine PARRA

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS
3 impasse Charlemagne
BP 90103
66700 ARGELES SUR MER
Tél : 04 68 81 63 77

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Entreprise FARINES T.P
9 route de Thuir
66300 LLUPIA
Tél : 04 68 53 03 78 - @ : secretariat@farinestp.fr
SIRET : 423 362 961 00017

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

CREATION D'UN PAVILLON D'ACCUEIL AU CENTRE REGIONAL DE LA SOMMELLERIE
à BANYULS SUR MER

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 20 janvier 2023

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 8 mois.

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 81 641,00
- Montant TTC : 97 969,20

D - Objet de l'avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

- Devis n°YC-2023-121 d'un montant de 2 700,00 € HT

Demande du maître d'ouvrage

- Raccordement électrique des éclairages extérieurs existants localisés au niveau de la salle capitulaire.
- Création d'une canalisation pour raccorder la descente des eaux pluviales au collecteur afin d'éviter un trop plein d'eau sur le sol de l'entrée de l'institut de sommellerie et de la salle d'immersion 1.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

☐ NON

☒ OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 700,00
- Montant TTC : 3 240,00
- % d'écart introduit par l'avenant : 3,31%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 84 341,00
- Montant TTC : 101 209,20

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Laurent FARINES, président	Llupia, le 21/11/23	

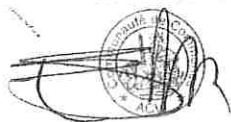
(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



A :  , le 21.11.23

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Le 27/11/2013 15h33.

FTP FARINES T.P.

9, route de Thuir - 66300 LLUPIA
Tél : 04 68 53 06 70 - Fax : 04 68 53 09 89

Date de mise à jour : 25/02/2011.



Llupia, le 27/09/2023

Communauté de commune des
Alberes et de la Cote Vermeille
93 Chemin de Charlemagne

66700 ARGELES SUR MER

N/réf : YC-2023-121

Affaire suivie par : COPPA Yannick

DEVIS ESTIMATIF DE TRAVAUX

Travaux complémentaires

CHANTIER

Sommellerie

66650 BANYULS SUR MER

- DEMOLITIONS
- TERRASSEMENTS
- RESEAUX
- VOIRIE
- GENIE CIVIL

9, Route de Thuir - 66300 LLUPIA
Tél. 04 68 53 05 78 - Fax 04 68 53 59 89
E-mail : secretariat@farinestp.fr

SAS au capital de 200 000 €
Siret 423 362 961 00017
TVA Intracommunautaire FR 92 423 362 961

N°	Désignation	U.	Qté	PVU	PVT
1	Travaux complémentaires				
1.1	Raccordement descente EP				
1.1.1	Tranchée pour réseaux EP	ml	8	30,00 €	240,00 €
1.1.2	Remblaiement des tranchée en 0/31.5	m3	4	70,00 €	280,00 €
1.1.3	Evacuation des terres extraites	m3	4	15,00 €	60,00 €
1.1.4	Canalisation EP diamètre 160	ml	8	40,00 €	320,00 €
1.1.5	Regard EP en pied de descente EP et dans espace vert	u	2	550,00 €	1 100,00 €
	1.1 Raccordement descente EP				2 000,00 €
1.2	Gaine TPC				
1.2.1	Tranchée pour gaine TPC	ml	20	30,00 €	600,00 €
1.2.2	Fourreaux Gaine TPC 75 en attente	ml	20	5,00 €	100,00 €
	1.2 Gaine TPC				700,00 €
	1 Travaux complémentaires				2 700,00 €

Net HT	2 700,00 €
TVA à 20%	540,00 €
Total TTC	3 240,00 €

Délai d'intervention :

Durée d'intervention:

Nom :

Date :

Nom de la société :

Signature Bon pour Accord :

FEDERINES

9, route de Thuil - 66390 LLUPIA

Tél. 04 68 53 05 79 - Fax 04 68 53 49 89 - E-mail : contact@fedarines.fr

SIRET : 429 232 961 00017